par les démons dans les flammes de l'enfer. Parmi ces derniers, on remarque un pécheur mordu par un serpent, comme est messer Biagio dans la fresque de Michel-Ange. Plus bas, un diable à figure de satyre tient sous son bras une jeune femme renversée, et, de l'autre, un homme tout plié par la peur. Ce groupe est des plus remarquables. A gauche, des hommes et des femmes sortent de terre. Parmi les élus, Rubens a placé la Fornan, sa femme ; cette attention est d'un mari bien complaisant.

Cette peinture est la plus vaste qu'ait exécutée Rubens, qui a eu recours sans doute à la collaboration de ses élèves. Elle a été gravée par Visscher et par Chr. Hess. Le musée de Dresde en possède une esquisse.

Jugement dernier (LE), tableau de Jean Cousin ; au musée du Louvre. Exécuté pour les Minimes du bois de Vincennes, ce chef-d'œuvre n'est pas dans les dimensions qu'exigeait un pareil sujet. Il a seulement l'étendue d'un grand tableau de chevalet. Au milieu du paradis, tout illuminé de rayons d'or, apparaît le trône de l'Eternel. Sept anges, en un groupe serré, sonnent la trompette du jugement dernier ; au milieu, un huitième montre d'un geste superbe la croix de Jésus-Christ. Aux angles supérieurs de droite et de gauche, en figures sculpturales, sont les prophètes Daniel, Jérémie, Joël, Isaïe. Le Fils de Dieu, assis doucement sur un cercle d'or, dans un mouvement plein de grandeur, tient à la main une faucille comme le Saturne des anciens. Il apparaît majestueux au sein d'une gloire radieuse, au milieu d'anges et de chérubins qui émaillent le ciel. La Vierge mère est à sa droite, à sa gauche, saint Jean. La terre emplit toute la partie inférieure. Deux grandes scènes principales la divisent en deux parts à peu près égales. D'un côté, les monarques d'en haut, dans des rubis et émeraudes ; c'est l'entrée du paradis. Saint Pierre en ouvre les portes aux rares élus qui brisent la pierre de leur tombe à la voix de l'ange qui les appelle. Dans l'autre moitié, à travers les noirs tourbillons d'une épaisse fumée qu'illuminent çà et là de sinistres éclairs, une ville s'affaisse embrasée sous le poids des planètes qui l'écrasent de leurs débris en fusion. Sur un plan plus rapproché du spectateur, les divers appareils des plus cruels supplices se dressent menaçants, terribles dans leur silhouette lugubre. Des corps pâles, inanimés, qui vivent encore un peu pour souffrir beaucoup, sont attachés à une énorme roue, et cette roue tourne sans cesse comme celle d'Ixion. Près d'elle un démon, qui brandit furieux une lourde massue, frappe les femmes et les hommes qui passent effrayés devant lui. Au premier plan, près du cadre, du côté des réprouvés que l'ange de justice s'apprête à séparer des élus, la barque des condamnés sillonne à force de rames les flots noirs et bourbeux de la rivière infernale, où s'agitent désespérés des êtres sans nom : débris informes et hideux de l'écroulement des mondes. Dans ce groupe, où l'on ne voit que larmes, où l'on n'entend que sanglots déchirants, Jean Cousin n'a pas oublié l'épisode bizarre qu'on aperçoit aussi dans le *Jugement dernier* de Michel-Ange. Homme rouge par un serpent et qui souffre par où il a pêché. Ce malheureux si spécialement puni, c'est, dit-on, un pape célèbre. Et Félibien raconte, à ce propos, que l'artiste, pour avoir ainsi jugé le représentant de saint Pierre, passait pour être huguenot. « Mais il ne l'a fait, ajoute naïvement le biographe, que pour prouver qu'il n'y a point de condition exempte des peines de l'autre vie. » Le même auteur nous apprend aussi que, lorsque ce tableau était aux Minimes, un voleur un jour avait rapidement coupé la toile et l'avait emportée sans l'arrivée fortuite d'un religieux qui mit l'amateur en fuite. Sans avoir la sublimité de l'œuvre de Michel-Ange, le *Jugement dernier* de Cousin a des qualités qui manquent à la création du grand Florentin. La couleur, plus humaine, en est harmonieuse, d'une finesse exquise, d'une rare distinction. Dans la composition, excellente à tous les points de vue, les raccourcis nombreux sont résolus avec bonheur, sans parade cherchée. Les types d'ange, les figures célestes sont d'une élévation hors ligne, d'un sentiment inouï. L'ensemble, d'un aspect imposant et grandiose, se saisit d'un coup d'œil, se comprend plus vite, s'explique plus aisément que dans la composition de Michel-Ange. Mais ce qui fait ce tableau réellement inférieur au chef-d'œuvre italien, c'est l'exiguïté des figures, qui ne permet pas d'arriver, comme dans la grandeur nature ou colossale, au dernier mot de la puissance, du modelé et de l'exécution. Ce n'en est pas moins une toile sublime, qui fait à jamais immortel le nom de Jean Cousin.

Jugement dernier (LE), fresque de Cornélius ; dans la Ludwigskirche, à Munich. Ce morceau capital des fresques de la Ludwigskirche fut peint au fond du chœur par Cornélius, après son retour de Rome, et terminé en 1840. La fresque a 19 mètres de hauteur sur 12 de largeur. Dans la région supérieure, le Christ, assis sur des nuages, les bras étendus, appelle à lui les bons d'une main et de l'autre reprouve les méchants. Au-dessus de lui, des anges portent les instruments de sa passion ; à ses côtés sont agenouillés la Vierge à droite et saint Jean-Baptiste à gauche. Des patriarches, des prophètes, des saints rendent témoignage à la divine mission du Christ. Tous ces personnages sont plus grands que nature. Le Christ a 2m,50 de hauteur. A ses dessous de lui, l'ange de l'Apocalypse, entouré de quatre anges qui sonnent la trompette, tient ouvert le livre de la vie et de la mort. La région intermédiaire est peuplée d'âmes qui se rendent devant leur juge. Parmi les nombreux épisodes de cette vaste composition, on remarque des anges qui emportent Dante au ciel, des démons qui entraînent un roi dans l'enfer, à la porte duquel Satan se tient assis sur un trône, ayant deux traîtres sous ses pieds, Judas, qui vendit Jésus, et Séjeste, qui vendit sa patrie. Dans la partie inférieure du tableau se tient debout l'archange saint Michel, impassible exécuteur des arrêts célestes. Dans un coin, à droite, on voit une tête couronnée de lauriers ; c'est celle du roi Louis Ier, fondateur de la Ludwigskirche. L'aspect général de cette grande page, dit Théophile Gautier, est harmonieux ; les groupes de figures se détachent d'un fond bleuâtre, avec cette pâleur mate et sobre qui siéd à la peinture murale. Cornélius, en peignant ce mur, avait encore dans la prunelle un rayon de la lumière italienne, et son sauvage coloris allemand s'était adouci sous les voûtes de la Sixtine. Il ne serait pas difficile de signaler dans cette composition bien des réminiscences : Orcagna, Signorelli, Michel-Ange, Rubens pourraient y revendiquer, qui un ange, qui un démon, qui un damné, qui un élu ; mais ces plagiats sont volontaires et faits dans un but syncrétique. « Au dire des principaux critiques, cette page est pleine de grandeur et de style.

Jugement du prix de l'arc (LE), chef-d'œuvre de Barthélemi van der Helst ; au musée d'Amsterdam. Ce tableau représente quatre personnages de grandeur naturelle, assis autour d'une table couverte d'un tapis turc. Ce sont les directeurs ou arbitres de la confrérie *(guilde)* des arbalétriers d'Amsterdam. Le personnage qui est à gauche tient un gobelet de vermeil richement ciselé ; celui du milieu a à la main une espèce de sceptre d'ébène terminé par un oiseau en vermeil ; le troisième, le conde appuyé sur la table, examine les objets que lui présentent ses collègues ; le quatrième, enfin, derrière la table, tient une magnifique chaîne ornée d'une pendeloque en forme d'oiseau. A gauche, au second plan, une servante porte la corne à boire, garnie d'argent, de la confrérie. Cette corne, la chaîne et le sceptre sont encore conservés dans le cabinet de curiosités appartenant à l'hôtel de ville d'Amsterdam. On voit aussi sur un dressoir quelques coupes d'argent et d'autres objets de la guilde. A droite, dans le fond, sont deux jeunes gens l'arc à la main. Au premier plan, à gauche, un chien épagneul est accroupi. Contre la table est appuyée une ardoise sur laquelle sont tracées à la craie les noms suivants : *D. Pater, H. V. Poll* et *P. Blaau*. Quelques iconographes pensent que ces noms sont ceux des vainqueurs du tir ; d'autres (parmi lesquels le rédacteur du catalogue du musée d'Amsterdam) prétendent qu'ils désignent trois des directeurs de la guilde représentés dans le tableau, ceux précisément qui tiennent les objets de prix ; quant au quatrième, en qui on a cru reconnaître B. van der Helst lui-même, ce serait, suivant M. Scheltema, Frans Banning Koch, seigneur de Pumerland et Ijpendam, le même qui, comme capitaine, figure en avant de la célèbre *Ronde de nuit*, de Rembrandt. Le sujet même de la composition a été diversement interprété ; de ce que les personnages représentés tiennent des objets précieux et semblent se consulter sur la destination qu'ils leur donneront, on a conclu qu'il s'agissait du *Jugement du prix de l'arc* ; mais, comme ces bijoux sont encore en la possession de la ville d'Amsterdam, qui en sera sans doute devenue propriétaire après la dissolution de la confrérie, il y a tout lieu de penser que c'étaient des ornements, des insignes particuliers à cette compagnie, et non des objets destinés à être distribués en prix ; il était des lors naturel que Van der Helst les plaçât entre les mains des directeurs dont il avait à faire les portraits pour orner le lieu de réunion de la guilde. Quoi qu'il en soit, le tableau que nous venons de decrire est une œuvre véritablement magistrale ; suivant l'appréciation de Waagen, « c'est un admirable mélange de sentiment délicat de la nature, de perfection des détails et d'harmonie générale. » Il est daté de 1657.

Le Louvre possède une réduction de ce chef-d'œuvre, peinte par Van der Helst lui-même ; elle est datée de 1658 (et non de 1653, comme le dit le catalogue du musée publié par M. Villot). Les différences avec le tableau d'Amsterdam sont peu importantes ; la principale consiste en ce que, dans la réduction, il y a, au fond, trois arbalétriers au lieu de deux. Suivant Gustave Planche, le tableau du Louvre « a les qualités de sa petite taille ; il est surtout charmant, tandis que l'autre, bien qu'identique en apparence, est d'un tout autre caractère : il a l'ampleur et la noblesse qui conviennent à ses dimensions. » Le petit tableau du Louvre a figuré dans les collections Van Polsbroeck, Jean de Graaf, Loquet et Le Brun ; il a été gravé dans le *Musée royal* (par Hulmer) et dans le *Musée Filhol*.

Jugement de Daniel, de Galilée, de Midas, de Pâris, de Salomon, sujets traités par divers peintres. V. DANIEL, GALILÉE, MIDAS, PÂRIS, SALOMON.

JUGEOLINE s. f. (ju-jo-li-ne). Bot. Nom vulgaire des sésames. ‖ Nom vulgaire de la digitale des Indes. ‖ On dit aussi JUGOLINE et JUGIOLINE.

JUGEOTE s. f. (ju-jo-te — rad. *juger*). Pop. Jugement, bon sens : *Avoir de la* JUGEOTE. *Mais ta* JUGEOTE, *que te dit-elle?*

JUGEOTEUR, EUSE s. (ju-jo-teur, eu-ze — rad. *juger*). Neol. Mauvais petit juge : *Passez-vous un Chenier, un Monge, un Isnard, un Carnot, un Condorcet, vous ne seriez pas trouvé digne d'aller vous asseoir parmi les* JUGEOTEURS *les plus obscurs du Luxembourg.* (Cormen.)

— Pop. Personne qui juge les choses sans les connaître.

JUGER v. a. ou tr. (ju-jé — lat. *judicare*. V. JUGE. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o* : *Il jugea, nous jugeons*). Décider en qualité de juge : JUGER *un procès en dernier ressort.* ‖ Juger le procès, l'affaire de ; JUGER *un criminel. On ne pourrait avoir qu'une fort mauvaise opinion de celui qui s'en irait* JUGER *son semblable comme on va à la foire.* (De Jussieu.)

Minos *juge* aux enfers tous les pâles humains.
RACINE.

— Décider, régler en qualité d'arbitre : *Nous vous prenons pour arbitre,* JUGEZ-*nous,* JUGEZ *notre différend.* JUGEZ *ce coup-là.*

— Se former une opinion, énoncer un jugement, donner son avis sur : *Vous* JUGEZ *ce livre avec trop de sévérité. Vous me* JUGEZ *mal. J'ai tâché d'écrire en sage, je crains que des fous ne me* JUGENT. (Volt.) *L'avenir nous* JUGERA *peut-être moins sévèrement le passé.* (Renan.)

Garde-toi, tant que tu vivras,
De juger les gens sur la mine.
LA FONTAINE.

— Estimer, croire, trouver : *Me* JUGEZ-*vous digne de votre confiance. Dire au public et au pouvoir ce qu'on* JUGE *la vérité, c'est, dans tous les temps, un devoir de l'honnête homme.* (Guizot.)

Un brusk asse étrange est venu jusqu'à moi,
Seigneur; je l'*ai jugé* trop peu digne de foi.
RACINE.

— Croire, estimer, penser, être d'avis : *Que* JUGEZ-*vous que je doive faire? Je* JUGE *qu'il conviendrait de partir. Il n'a pas* JUGÉ *à propos de s'y trouver. On a* JUGÉ *nécessaire d'y pourvoir de bonne heure.* (Acad.) ‖ Se figurer, s'imaginer, supposer : *Vous devez* JUGER *si je fus heureux.* JUGEZ *combien ma joie fut grande!*

Je n'ai pu vous cacher, *juges* si je vous aime,
Tout ce que je voulais me cacher à moi-même.
RACINE.

— Absol. : *Ne* JUGEZ *point, si vous ne voulez être jugé.* (Evangile.) JUGER *n'est pas médire.* (Mlle de Somery.) *En général, l'homme* JUGE *plus par l'esprit, et la femme par le cœur.* (Fr. Jaime.)

Tel excelle à rimer qui *juge* sottement.
BOILEAU.

Tous les jours à la cour un sot de qualité
Peut *juger* de travers avec impunité.
BOILEAU.

. . . Le plus souvent l'apparence déçoit ;
Il ne faut pas toujours *juger* sur ce qu'on voit.
MOLIÈRE.

— Loc. fam. *Juger sur l'étiquette du sac, sur l'étiquette,* Se prononcer, apprécier sur de faibles indices, sur de légères apparences : *Il ne faut pas* JUGER SUR L'ÉTIQUETTE DU SAC, SUR L'ÉTIQUETTE.

— Jeux. A la paume, *Juger la balle,* Prévoir où la balle ira tomber.

— v. n. ou intr. *Juger de*, Décider de : *Nous nous en rapportons à ce que vous en* JUGEREZ. *Regardez-nous jouer, vous* JUGEREZ *des coups.* (Acad.) ‖ Apprécier, porter un jugement, émettre un avis sur : JUGER *des gens sur l'apparence. Il faut, pour bien* JUGER *à point d'un homme, principalement contrôler ses actions communes.* (Montaigne.) *Il faut attendre qu'une femme cesse d'être jolie pour* JUGER *de son mérite.* (Mme Geoffrin.)

On *juge* du bois par l'écorce,
Et du dedans par le dehors.
SCARRON.

‖ Décider du mérite, se prononcer sur les actes de : *Il ne faut pas toujours* JUGER *mal* DE *son prochain. Une mère* JUGE *favorablement* DE *ses enfants.* ‖ Servir à apprécier, à distinguer : *L'art* JUGE DES *couleurs, l'oreille* DES *sons.* (Acad.)

— Chasse. Reconnaître l'espèce, le sexe, l'âge et la taille d'une bête par le pied, par les fumées et par d'autres indices.

Se *juger* v. pr. Etre jugé : *Quand* SE JUGERA *ce procès?* ‖ Etre apprécié : *Toute résolution prise* SE JUGE *par ses conséquences.* (E. de Gir.)

— Juger ses propres actes, ses pensées, ses discours, ses sentiments : *Chaque homme a, au milieu du cœur, un tribunal où il commence par* SE JUGER *soi-même, en attendant que l'arbitre souverain confirme sa sentence.* (Chateaub.) *Seul entre les créatures de ce monde, l'homme s'observe et* SE JUGE. (Guizot.)

Qui ne *s'est* pas *jugé* doit-il juger autrui?
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Juger les actes, les sentiments, les paroles, le mérite l'un de l'autre : *Il ne* SE JUGEAIENT *pas l'un l'autre bien favorablement.* (Acad.) *Il faudrait avoir les mêmes talents pour* SE JUGER *sans méprise.* (Buff.)

— Méd. Se terminer : *La fièvre* SE JUGERA *par une crise, par une évacuation abondante.*

— s. m. Action ou manière de juger : *Le croire, chez les chrétiens, semblait le Juger.*

— *Au juger*, D'après ce qu'on juge, ce qu'on pense, ce qu'on estime devoir être de telle ou telle manière, à telle ou telle place : *Tirer au* JUGER, *c'est tirer à l'endroit où l'on suppose la pièce.* (E. Blaze.) *A Constantinople, les rues ne sont pas numérotées ; à travers ce dédale anonyme, chacun se conduit* AU JUGER, *et se retrouve au moyen de ses remarques particulières.* (Th. Gaut.)

— **Syn. Juger, décider, prononcer.** V. DÉCIDER.

JUGÈRE s. m. (ju-gè-re — lat. *jugerum*, mot qui l'on traduit ordinairement par *arpent*). Métrol. anc. Mesure agraire usitée chez les Romains et dont la valeur est mal connue. On l'évalue à environ 25 ares.

JUGERIE s. f. (ju-ge-ri — rad. *juger*). Jurisprr. anc. Ressort, juridiction d'un juge : *Jadis, un juge blanchissait et mourait sous le même harnais ; aujourd'hui, ce juge ne l'ait que postillonner et poudrer. Il change de* JUGERIES *comme un officier de garnisons.* (Cormen.)

JUGERMANN (Valentin), pseudonyme sous lequel Antoine-Augustin Bruzen de La Martinière, né à Dieppe en 1683, mort à La Haye en 1749, a fait paraître les *Entretiens des ombres aux champs Elysées* (Amsterdam, 1723, 2 vol. in-12).

JUGEUR, EUSE s. (ju-jeur, eu-ze — rad. *juger*). Celui, celle qui se plaît à juger, à critiquer : *La colère des* JUGEURS. (Beaumarch.)

— s. m. Anc. pratique. Conseiller dont la mission se bornait à juger et qui n'était tenu à présenter aucun rapport : *Par une ordonnance de 1543, on commença à distinguer des* JUGEURS *et rapporteurs.* (Et. Pasq.)

JUGIOLINE s. f. (ju-ji-o-li-ne). Bot. Syn. de JUGEOLINE ou SÉSAME.

JUGLANDÉ, ÉE adj. (ju-glan-dé — du lat. *juglans*, noyer : de *Jovis*, génitif de *Jupiter*, et de *glans*, gland). Bot. Nom scientifique du genre noyer.

JUGLARIS (Louis), jésuite italien, né à Nice en 1607, mort à Messine en 1653. Après avoir professé la grammaire et la rhétorique, il devint précepteur du prince Charles-Emanuel de Savoie. Outre des oraisons funèbres, on a de lui divers écrits, entre autres : *Christus Jesus, hoc est Des hominis elogia centum* (Gênes, 1641), plusieurs fois réédité ; *Ariadne rhetorum* (Turin, 1657) ; la *Scuola della verità* (Turin, 1650), trad. en français (Lyon, 1672) ; *Aranzi pretiosi della sacra eloquentia* (Milan, 1712).

JUGLER (Jean-Frédéric), littérateur et philologue allemand, né à Wettebourg, près de Naumbourg, en 1718, mort à Lunebourg en 1791. Il commença à se faire connaître en publiant des articles dans les *Acta eruditorum* (1738), puis devint professeur au collége de Weissenfels (1744), inspecteur de l'Académie équestre de Lunebourg (1746). Vers la fin de sa vie, il devint aveugle et éprouva des revers de fortune qui le forcerent de vendre une belle bibliothèque qu'il avait créée. Nous citerons parmi ses ouvrages : *De poesia Ciceronis ex historia litteraria* (Leipzig, 1744, in-4°) ; *De insignibus Germanorum in jurisprudentiam eleganteorum meritis* (Lunebourg, 1753) ; *Bibliotheca historiæ litterariæ selecta* (Iéna, 1754-1763, 3 vol. in-8°), édition de l'*Introductio in notitiam rei litterariæ*, de Burck, tellement augmentée et corrigée qu'on peut la regarder comme un ouvrage nouveau. C'est un trésor de recherches et d'érudition, qui a beaucoup contribué à la réputation de Jugler. Citons enfin : *Biographies d'hommes de droit* ou *Notices littéraires et critiques sur la vie et les œuvres de quelques jurisconsultes et hommes d'Etat devenus célèbres en Europe* (Leipzig, 1773-1780, 6 vol.), ouvrage estimé.

JUGO-CONCHIEN adj. (ju-go-kon-kiain — de *jugal*, et de *conchien*). Anat. Se dit d'un muscle qui part de la région jugale pour aboutir à la conque de l'oreille.

— Substantiv. : *Le* JUGO-CONCHIEN.

JUGOLINE s. f. (ju-go-li-ne). Bot. Nom vulgaire du SÉSAME.

JUGO-MAXILLAIRE adj. m. (ju-go-maksil-le-re — de *jugal*, et de *maxillaire*). Anat. Se dit du muscle masséter et de la veine qui en est voisine.

— Substantiv. Muscle masséter : *Le* JUGO-MAXILLAIRE.

JUGON, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-O. de Dinan, sur l'Arguenon ; pop. aggl., 532 hab. — pop. tot., 565 hab. Tanneries. Le bourg de Jugon a été comparé par Emile Souvestre aux villages de la Suisse. Il s'est formé autour d'un château fort qui existait dès 1034. Cette forteresse, dont l'importance avait donné lieu au dicton suivant :

Qui a Bretagne sans Jugon,
A chape sans chaperon,

fut démantelée, en 1420, par ordre du duc Jean V, et détruite complétement en 1616 par arrêt du parlement. L'église, dont quelques parties remontent au XIIe siècle, est surmontée d'un élégant clocher pyramidal et renferme un crucifix en ivoire d'un travail remarquable. Jugon possède, en outre, des maisons du XIVe et du XVe siècle. Dans les environs du bourg, s'étendent deux étangs, dont l'un, beaucoup plus considérable que l'autre, forme un beau et vaste lac qui domine le bourg et suspend, dit M. Jollivet (*Histoire et géographie des communes des Côtes-du-Nord*), sur la tête des ingénuais une incessante menace. Ses eaux profondes nourrissent des carpes, des perches, des brèmes, des lamproies, des brochets d'une grosseur prodigieuse et des quantités considérables d'anguilles.

JUGO-SCUTIEN adj. m. (ju-go-sku-tiain — de *jugal*, et du lat. *scutum*, bouclier, écusson). Anat. Se dit d'un muscle qui va de l'arcade zygomatique au cartilage scutiforme de l'oreille.

— Substantiv. : *Le* JUGO-SCUTIEN.

JUGULAIRE adj. (ju-gu-lè-re — lat. *jugularis* ; de *jugulum*, gorge, gosier). Anat. Qui appartient à la gorge : *Les glandes* JUGULAIRES. *La fosse* JUGULAIRE.

— s. f. Veine jugulaire : *On saigne les chevaux à la* JUGULAIRE.

— Ichthyol. Se dit des poissons qui ont les nageoires ventrales placées au-dessous de la gorge.

— s. m. pl. Ordre de poissons, correspondant à la famille des auchénoptères, et qui présente le caractère indiqué ci-dessus.

— s. f. pl. Art. milit. Mentonnières d'un shako ou d'un casque, ordinairement en cuir recouvert de plaques de métal.

— **Encycl.** Anat. Les veines *jugulaires* sont au nombre de trois de chaque côté : la veine *jugulaire* interne, la veine *jugulaire* externe et la veine *jugulaire* antérieure. La veine *jugulaire* externe occupe la partie latérale et un peu antérieure du cou. Elle commence au niveau de l'angle de la mâchoire et se termine derrière la clavicule en s'abouchant dans la veine sous-clavière. Elle est, dans toute sa longueur, recouverte par le seul muscle peaucier et par la peau, en même temps qu'elle est enlacée dans les filets nerveux du plexus cervical superficiel. Elle reçoit des rameaux venant de la *jugulaire* antérieure, du muscle sterno-cléido-mastoïdien, des veines occipitales superficielles et cervicales, la scapulaire postérieure, la scapulaire supérieure et la plupart des veines de la face, y compris la veine linguale. Elle communique toujours avec la *jugulaire* interne par une branche volumineuse. Son calibre, très-variable suivant les divers individus, est ordinairement en raison inverse de celui des autres veines *jugulaires* du même côté. Il peut augmenter dans certaines maladies du cœur gênant la circulation sanguine de retour. Elle ne présente que deux valvules dans tout son trajet, une près de son embouchure et l'autre à sa partie moyenne. C'est à cette disposition qu'elle doit d'être si fréquemment le siége de ce phénomène qu'on a appelé en clinique *pouls veineux*, et qui n'est pas autre chose qu'un reflux du sang chassé par l'oreillette droite du cœur hors de cet organe. La veine *jugulaire* doit à sa position particulière, à son volume et à la facilité avec laquelle on peut l'atteindre d'avoir été souvent choisie pour la saignée. On préfère aujourd'hui ouvrir les veines du bras ou du pied, même dans les cas d'affections cérébrales.

La *jugulaire* antérieure va de la région sus-hyoïdienne, où elle commence, jusque dans la veine sous-clavière en se coudant derrière la fourchette sternale. Toute sa portion verticale, située entre les deux muscles sterno-mastoïdiens, est comprise dans l'épaisseur de la gaîne musculo-vasculaire. Elle communique avec les veines *jugulaires* interne et externe.

La *jugulaire* interne ou profonde, veine principale de la tête, destinée à recueillir le sang de l'intérieur du crâne, d'une partie de la face et du cou, commence au trou déchiré postérieur du crâne, traverse le trou rhinocho-céphalique, qu'elle concourt à former et se réunissant à la veine sous-clavière. Sa direction est verticale. Son calibre, bien que variable, est ordinairement considérable pour rendre sa blessure presque fatalement mortelle. Comme la *jugulaire* externe, elle peut augmenter beaucoup de volume dans certaines maladies. Quelquefois les deux *jugulaires* est tres-développée et l'autre très-grêle. Chaque *jugulaire* presente deux renflements en forme d'anneaux, un initial et l'autre terminal. Le premier porte le nom de golfe et le second de sinus de la veine *jugulaire*. Cette veine est inférieurement la satellite de l'artère carotide primitive, et plus haut celle de la carotide interne. Elle a sensiblement les mêmes rapports anatomiques que ces deux vaisseaux artériels, en dehors desquels elle est située. Ses affluents sont le sinus latéral, tronc terminal de toutes les veines encéphaliques, la faciale, la linguale, la pharyngienne inférieure, les thyroïdiennes supérieure et moyenne, quelquefois la thyroïdienne maxillaire interne et la veine occipitale profonde.

JUGULANS s. m. (ju-gu-lans — mot latin qui signif. *égorgeant*). Astron. Nom donné par quelques astronomes à la constellation d'ORION.

JUGULATEUR s. m. (ju-gu-la-teur — rad. *jugular*). Celui qui jugule.

JUGULER v. a. ou tr. (ju-gu-ler — lat. *jugulare*; de *jugulum*, gorge, proprement clavicules ; de *jugum*, joug, de la racine *ju*, attache). Fam. Egorger : JUGULER *son chien pour se dispenser de le nourrir.*

— Fig. Ennuyer, tourmenter à l'excès : *Cessez donc de vous* JUGULER. ‖ Frapper, dépouiller de son argent : *Cet aubergiste ne* JUGULE *pas trop les voyageurs.*

JUGULES s. m. pl. (ju-gu-le — du lat. *jugum*, joug, petit lien). Astron. Nom donné par quelques astronomes aux trois étoiles du baudrier d'Orion, et aux deux étoiles qui se trouvent à la poitrine du Cancer.

JUGULIBRANCHE adj. (ju-gu-li-bran-che — du lat. *jugulum*, gorge, et de *branchies*). Ichthyol. Qui a des branchies s'ouvrant sous la gorge.

— s. m. pl. Famille de poissons malacoptérygiens apodes, caractérises surtout par des ouies qui s'ouvrent par un ou deux petits trous sous la gorge.

JUGUM s. m. (ju-gomm — mot lat. qui signifie *joug*). Astron. Un des noms de la constellation de la Balance.

JUGURTHA, roi de Numidie, neveu de Micipsa, né vers 154 avant J.-C. Son oncle le fit élever avec ses propres fils, Adherbal et Hiempsal ; mais, s'aperçevant de la supériorité de son courage et de son ambition, et craignant de nourrir un futur usurpateur, il l'envoya au siége de Numance à la tête du corps de Numides auxiliaires des armées romaines. Jugurtha, déjà cher aux Numides par ses exploits à la chasse aux bêtes fauves, en revint avec une illustration militaire qui imposa en quelque sorte à Micipsa l'obligation de l'adopter en mourant et de l'admettre avec ses fils au partage de ses Etats (119). Rome exerçait alors un patronage tout-puissant sur la Numidie ; pendant son séjour au camp de Scipion, Jugurtha avait appris des nobles romains, qui moutraient le trône de Numidie comme but à son ambition, que tout se vendait à Rome, leçon qui ne devait pas être perdue. Il fit d'abord assassiner Hiempsal, s'empara de ses Etats, menaça Adherbal, qui en appela à Rome, corrompit les sénateurs les plus influents et obtint entre lui et son rival un nouveau partage où il eut la plus riche part. Les commissaires romains étaient à peine partis, qu'il envahit le patrimoine de son frère adoptif, l'assiégea lui-même dans Cirta, et, malgré deux nouvelles ambassades romaines, le força à capituler et le fait égorger. A Rome, l'indignation publique force le Sénat à envoyer une armée, dont le chef se laisse corrompre après quelques combats. Cité devant le peuple, pour déposer sur le délit de prévarication reproché aux magistrats romains, le chef numide ne craint pas de se rendre à Rome, où d'ailleurs ses trésors lui avaient formé une faction, triomphe de ses ennemis à force d'or, pousse l'audace jusqu'à faire assassiner dans la cité même un petit-fils de Masinissa, qui pouvait devenir pour lui un redoutable compétiteur, et reprend impuni le chemin de l'Afrique. Salluste rapporte qu'au sortir de Rome il s'écria : « Cité vénale ! tu périras bientôt si tu trouvais un acheteur. » La guerre recommença presque aussitôt, et le rusé barbare se soutint avec quelque avantage contre les consuls Albinus, Métellus et Marius, continuant ses corruptions sur les généraux et les centurions romains, se multipliant par des marches rapides, des surprises, des coups de main hardis ; mais bientôt il éprouva de grandes pertes, et fut enfin livré aux Romains par son beau-père, Bocchus, roi de Mauritanie, qui l'avait attiré dans une embuscade (106). Conduit à Rome et traîné derrière le char de triomphe de Marius, il fut jeté tout nu dans une fosse profonde et lutta six jours entiers contre le froid et la faim (104 av. J.-C.).

Jugurtha (GUERRE DE) (*Bellum jugurthinum*), par Salluste. Cette histoire ne prête pas à la grandeur et à l'intérêt de la *Conjuration de Catilina*, et elle offre les qualités qui constituent le bon historien. Salluste nous annonce lui-même que, dans cette histoire, il s'est proposé de montrer les qualités qui concurent les événements de la guerre elle-même, mais aussi les commencements de la lutte contre la noblesse, et de cette longue guerre civile qui ensanglanta l'Orient. On voit, en effet, l'ambition de Jugurtha et les progrès de sa puissance, expliqués non moins par ses crimes, son audace et ses intrigues, que par les dissensions profondes et la corruption qui régnaient à Rome, où le choix des généraux chargés de cette guerre si importante n'était déjà plus qu'une affaire de parti. C'est ainsi que paraissent successivement sur la scène Métellus, l'homme du parti de la noblesse, Marius, le chef terrible du parti du peuple, et, sous ses ordres, Sylla, déjà son rival de gloire dans la guerre de Numidie, au dénoûment de laquelle il a la principale part, en attendant qu'il intervienne, dans la guerre civile, son plus redoutable ennemi.

Tout, dans la guerre contre Jugurtha, était extraordinaire. Son théâtre était cette terre d'Afrique, d'où étaient sortis les seuls adversaires qui, avec les Gaulois, eussent balancé la fortune de Rome. C'était moins un peuple qu'elle combattait qu'un seul homme élevé et formé par elle, qui avait appris la guerre à l'école de Scipion Emilien sous les murs de Numance, et dont la politique redoutable avait pénétré les vices qui la minaient sourdement. Aussi, dès le début, Jugurtha s'adresse aux Romains qu'il chercha ses principaux auxiliaires. Un tel sujet était une bonne fortune pour un artiste de style comme Salluste, qui vise par la concision et la vivacité à produire les mêmes effets que Tite-Live par l'abondance de son style, la magnificence de ses périodes et la richesse de son imagination. Ce sont surtout les causes qu'il recherche, les ressorts qui font mouvoir les hommes ; c'est la raison des événements qu'il veut exposer et, comme procédé historique, ce n'est point Hérodote, mais Thucydide et Polybe qui lui servent de modèles. Toutefois, il ne faut pas oublier que, comme tous les historiens de l'antiquité, il a fait de son œuvre une œuvre d'art à sa manière. Tite-Live, principalement coloriste, cherche surtout à peindre et à émouvoir par des images brillantes, tandis que Salluste s'attache d'abord à mettre le fait en relief, puis à séparer les causes des effets, à distinguer et à établir leur subordination dans les événements comme chez les hommes. Nous retrouvons ces traits distinctifs de son genie dans ses portraits, ses narrations et ses discours, traits distinctifs qui ont fait appeler la *Guerre de Jugurtha* le livre des diplomates.

Jugurtha est immédiatement dépeint en quelques lignes : « Fils naturel d'un frère de Masinissa, Jugurtha, dès sa première jeunesse, remarquable par sa force, par sa beauté et surtout par l'énergie de son caractere, ne se laissa point corrompre par le luxe et par la mollesse. Il s'adonnait à tous les exercices en usage dans son pays, montait à cheval, lançait le javelot, disputait le prix de la course aux jeunes gens de son âge et, bien qu'il eût la gloire de les surpasser tous, tous le chérissaient. A la chasse, qui occupait aussi une grande partie de son temps, toujours le premier à frapper le lion et d'autres bêtes féroces, il faisait plus que les autres, et c'est de lui qu'il parlait le mons. » Dans ces lignes, nous apercevons déjà une nature richement douée, mais chez laquelle la force d'attention et de réflexion domine toutes les autres qualités, tandis que chez la plupart des hommes elle est d'ordinaire étouffée par l'enivrement des premiers succès que produisent les facultés brillantes. Diplomate déjà consommé, il sait se faire aimer par ceux qu'il domine, résultat difficile pour lequel l'ascendant naturel ne suffit pas toujours et qui demande, en outre, la connaissance instinctive des hommes et, de plus, le tact, c'est-à-dire la faculté d'appliquer cette connaissance. Tout jeune, cet homme qui ne parle point de lui a déjà su faire le calcul de ce que rapporte la modestie apparente.

A Numance, Jugurtha n'était pas moins pénétrant qu'actif ; il s'applique d'abord à deviner le caractère de Scipion et la tactique des ennemis. Il se montre à la fois brave dans les combats et sage dans les conseils, qualités opposées qu'il est bien difficile de réunir, l'une menant ordinairement à la témérité par trop d'audace, l'autre à la timidité par trop de prudence, pensee profonde ainsi résumée par Diderot : « Le genie est l'equilibre des facultés opposees. » Mais Scipion, qui le voit déjà nouer dans le camp des relations politiques, semer autour de lui l'argent, qui le sait entourer de conseils plus propres à exciter qu'à retenir son ambition déjà excessive, devine et prevoit ses intrigues futures. Loin d'être dupe de cette diplomatie, qu'il sent n'être qu'un masque, il lui prédit que, s'il veut aller trop vite, ses largesses mêmes contribueront à le perdre. Jugurtha est tout entier dans ces premieres paroles. Chez cet homme à passions réfléchies, c'est l'intrigue qui est la faculté maîtresse ; guidé par elle et confiant dans ses forces, on sent qu'il ne reculera devant rien. Après qu'il a acheté et compromis une noblesse venale, on comprend la mort d'Hiempsal, qui l'irrite, d'Adherbal, qui est un obstacle, et jusqu'à son audacieux voyage à Rome, où cet accusé fait assassiner ses accusateurs. Tout alors dans sa conduite s'explique et se déduit ; c'est que Salluste, en traçant son portrait, n'a pas seulement fait une peinture, il a donne la formule d'un caractère.

Salluste reussira-t-il aussi bien dans la narration ? Examinons celle de la bataille de Muthul. Ce n'est pas une bataille classique de Tite-Live ; ce n'est pas non plus le sujet d'une vive et énergique peinture, comme les combats de Tacite, qui est avant tout un coloriste. Dans Salluste, nous assistons à une veritable rencontre entre deux armées où la discipline, les chefs et les soldats diffèrent entièrement. Point de périodes interminables, ni d'invocations à la fortune de Rome, mais un croquis tres-vif du paysage, uniquement ce qui est necessaire à l'intelligence des événements. On s'aperçoit facilement que Salluste avait visité les lieux. Les manœuvres et les dispositions de Métellus, le combat engagé séparément par Rutilius, la tactique de Jugurtha, les diverses perpétes de la bataille sont exposés par un homme qui avait vu la guerre, tandis que les batailles de Tite-Live sont la création d'un artiste, mouvante, colorée et pittoresque, mais, avant tout, une œuvre de fantaisie et d'imagination.

Quant aux harangues de